

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
Paris Est Marne & Bois
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 18 OCTOBRE 2023
SOUS LA PRESIDENCE D'OLIVIER CAPITANIO**

DC 2023-135

OBJET : Création d'un emploi vacataire pour la direction de la cohésion sociale

Membres en exercice	90
Présents titulaires	60
Ne prend pas part au vote	0
Représentés	21
Absents	9

Votants	81
Abstention	0
Suffrages exprimés	81
Pour	81
Contre	0

Présents :

Jean-Philippe BEGAT, Jacqueline BENHAMED, Éric BENSOUSSAN, Quentin BERNIER-GRAVAT, Sylvain BERRIOS, Thomas BERRUEZO, Valérie BIGAGLI, Bruno BORDIER, Jean-Luc CADEDDU, Adrien CAILLEREZ, Christian CAMBON, Olivier CAPITANIO, Geneviève CARPE, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Emmanuel CHAMPETIER, Pierre CHARDON, Stéphane CHAULIEU, Véronique CHEVILLARD, Florence CROCHETON-BOYER, Jean-Paul DAVID, Pierre-Michel DELECROIX, Michel DESTOUCHES, Olivier DOSNE, Philippe DUBUS, Monique FACCHINI, Téo FAURE, Dorine FUMEE, Benoît GAILHAC, Bernard GAUDIERE, Jean-Philippe GAUTRAIS, Brigitte GAUVAIN, Hervé GICQUEL, Aurélia GIRARD, Pierre GUILLARD, Gilles HAGEGE, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Anne KLOPP, Laurent LAFON, Pierre LEBEAU, Nadia LECUYER, Bénédicte MARETHEU, Céline MARTIN, Jacques J.P. MARTIN, Marc MEDINA, Pierre MIROUDOT, Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, Michel OUDINET, Pierre PELLÉ, Philippe PEREIRA, Karine PEREZ, Germain ROESCH, Christel ROYER, Tatiana SAUSSEREAU, Igor SEMO, Aurore THIROUX, Virginie TOLLARD, Pascal TURANO, Jacqueline VISCARDI, Annick VOISIN.

Représentés :

Sophie AMAR représentée par Bernard GAUDIERE, Charles ASLANGUL représenté par Véronique CHEVILLARD, Thierry BARNOYER représenté par Jean-Luc CADEDDU, Jacques Alain BENISTI représenté par Michel OUDINET, Eveline BESNARD représentée par Marc MEDINA, Jean-Marc BRETON représenté par Nadia LECUYER, Agnès CARPENTIER représentée par Germain ROESCH, Gilles CARREZ représenté par Florence HOUDOT, Sylvie CHARDIN représentée par Emmanuel CHAMPETIER, Carole DRAI représentée par Pierre-Michel DELECROIX, Michel DUVAUDIER représenté par Aurore THIROUX, Michel HERBILLON représenté par Bruno BORDIER, Catherine HERVÉ représentée par Karine PEREZ, Philippe LHOSTE représenté par Philippe DUBUS, Charlotte LIBERT-ALBANEL représentée par Pierre LEBEAU, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET représentée par Anne KLOPP, Pascale MOORTGAT représentée par Sylvain BERRIOS, Mary France PARRAIN représentée par Olivier CAPITANIO, Florentine RAFFARD représentée par Adrien CAILLEREZ, Céline VERCELLONI représentée par Téo FAURE, Julien WEIL représenté par Florence CROCHETON-BOYER.

Absents :

Caroline ADOMO, Rodolphe CAMBRESY, Nicolas DAUMONT-LEROUX, Christian FAUTRE, Delphine FENASSE, Nassim LACHELACHE, Déborah MUNZER, Catherine PRIMEVERT, Yann VIGUIE.

CONSEIL DE TERRITOIRE PARISESTMARNE&BOIS

SEANCE DU 18 OCTOBRE 2023

OBJET : Création d'un emploi vacataire pour la direction de la cohésion sociale

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1 ;

VU la loi n° 84-834 du 13 septembre 1984 relative à la limite d'âge dans la fonction publique et le secteur public ;

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale, notamment son article 1^{er} ;

VU le décret n° 2015-1869 du 30 décembre 2015 relatif à l'affiliation au régime général de sécurité sociale des personnes participant de façon occasionnelle à des missions de service public.

CONSIDERANT la nécessité d'avoir recours à un vacataire, pour effectuer les missions suivantes :

- Proposer un cahier des charges et des outils d'analyse et de recueil aux communes, ainsi qu'aux différents partenaires concernés par la démarche de rédactions des futurs contrats de villes ;
- Participer à la mise en œuvre de projets fédérateurs en réalisant un bilan diagnostic et en contribuant à définir une démarche projet (en rédigeant, si nécessaire, un cahier des charges) ;
- Présenter aux élus et aux partenaires des résultats concernant des dispositifs et des actions mis en place, proposer des préconisations et/ou définir des enjeux prospectifs ;
- Réaliser des études spécifiques par le traitement et l'analyse des données en « open data » (INSEE, indicateurs FiLoSoFi, SIG etc.), avec la mise en place d'un processus itératif de validation auprès des acteurs et des contributeurs ;
- Valoriser les résultats par leur restitution sous des formes diverses (Atlas, audit, questionnaires auprès des habitants et/ou des opérateurs), en utilisant notamment des outils de reporting ;
- Participer à la communication fluide et lisible des bilans des activités de notre direction ;
- Promouvoir ces études et valoriser ainsi l'expertise du Territoire auprès des différents partenaires et opérateurs institutionnels.

DELIBERE

ARTICLE 1 :

AUTORISE le Président à recruter un vacataire pour une durée de 6 mois (renouvelable) à compter du 21.10.2023.

ARTICLE 2 :

FIXE la rémunération de la vacation sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 14,67 €

ARTICLE 3 :

DIT que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits aux Budget Principal,

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20231020-DC2023-135-DE
Date de télétransmission : 20/10/2023
Date de réception préfecture : 20/10/2023

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement ParisEstMarne&Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.



Le Président,

O. Capitano

Olivier CAPITANIO

La présente délibération publiée le 20/10/2023
est exécutoire à la date du
en application des articles L5211-1 et L.2131-1 du
C.G.C.T.
Champigny-sur-Marne, le

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20231020-DC2023-135-DE
Date de télétransmission : 20/10/2023
Date de réception préfecture : 20/10/2023